

**Aux parents d'enfants scolarisés  
en classe enfantine ou primaire  
(1H à 7H)  
à Châtel-St-Denis**

Châtel-St-Denis, le 30 janvier 2020/sa

**Accueil extrascolaire – Inscription 2020-2021**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme vous le savez certainement déjà, la Commune de Châtel-St-Denis propose un service d'accueil extrascolaire. Dès la rentrée scolaire 2020-2021, il sera aménagé dans le bâtiment de l'école des Misets, lequel sera libéré par le déménagement des classes dans la nouvelle école des Pléiades. Un accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves qui la fréquenteront.

Nous avons le plaisir de vous offrir la possibilité d'inscrire votre enfant pour la rentrée 2020/2021. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	7h00-7h55	7h00-7h55	<b>Fermé</b>	7h00-7h55	7h00-7h55
<b>Matinée</b>	7h55-11h35	7h55-11h35		7h55-11h35	<b>Fermé</b>
<b>Midi</b>	11h35-13h25	11h35-13h25		11h35-13h25	11h35-13h25
<b>Après-midi</b>	13h25-15h10	13h25-15h10		13h25-15h10	13h25-15h10
<b>Soir</b>	15h10-18h00	15h10-18h00		15h10-18h00	15h10-18h00

L'ouverture en matinée et après-midi est destinée à l'accueil des élèves enfantines (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HARMOS), ainsi que de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire en congé (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> HARMOS). Veuillez prendre note que ces plages horaires seront ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

En ce qui concerne les repas de midi, nous vous informons que les repas sont facturés en sus des heures de surveillance au prix coûtant, soit **CHF 8.70** par repas.

Le Conseil communal propose pour les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire des Misets des cours de musique (éveil musical, divers instruments et chant), en partenariat avec l'école de musique châteloise Bussardmusicacademy.

./.

Vous trouverez sur le site internet communal [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch) tous les renseignements utiles, formulaires d'inscription, tarifs et règlement concernant l'accueil extrascolaire et les cours de musique.

Bien entendu, le Secrétariat de l'AES se tient à votre entière disposition pour toute question ou toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter obtenir, au no. de téléphone suivant 021 948 22 11 (touche 4) ou [stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch](mailto:stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch).

**Le délai d'inscription à l'accueil extrascolaire est fixé au 30 mars 2020.** Les inscriptions seront confirmées par la Commune, en fonction des disponibilités, d'ici à la fin du mois de mai 2020.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

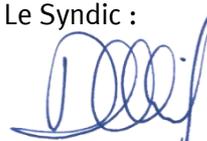
Le Secrétaire général :



Olivier Grangier



Le Syndic :



Damien Colliard